



Puteaux, le 17 Juin 2009

Réf. :
JFV/GT/MA

Objet :
**Décrets du 15 Juin 2009 instituant notamment
une aide à l'embauche des jeunes de moins de
26 ans en contrat de professionnalisation**

Madame le Président, Monsieur le Président,

Dans le prolongement des différentes communications qui ont été faites sur ces sujets, notamment en ce qui concerne la « prime » instituée pour inciter à l'embauche de jeunes de moins de 26 ans en contrat de professionnalisation, vous voudrez bien trouver ci-joints les Décrets du 15 Juin 2009, parus au Journal Officiel du 16 Juin dernier, mettant en œuvre ces mesures.

• **Nous souhaitons attirer encore une fois votre attention, s'agissant en particulier de l'aide à l'embauche de jeunes de moins de 26 ans en contrat de professionnalisation, sur le fait que l'instauration de cette aide résulte de l'action résolue de la CGPME qui avait été la seule organisation, dès le début de l'année 2009, à suggérer aux Pouvoirs Publics la mise en œuvre d'une telle incitation.**

• Comme cela a été indiqué à plusieurs reprises, et ceci est confirmé, cette aide pour l'embauche en contrat de professionnalisation comporte deux volets :

- dans le cas général, elle est de 1 000 euros ;
- elle est portée à 2 000 euros si le jeune embauché est titulaire d'un diplôme, d'un titre ou d'un niveau de formation de niveau V, Vbis ou VI.

• **Nous incitons nos structures adhérentes, tant territoriales que professionnelles, à rediffuser les modalités de ce dispositif auprès de leurs entreprises ressortissantes.**

.../...

• A cet égard, nous attirons en dernier lieu votre attention sur le fait que l'aide pour l'embauche en contrat de professionnalisation et les aides relatives à l'embauche d'apprentis par les employeurs de 11 salariés et plus et au recrutement d'apprentis supplémentaires dans les entreprises de moins de 50 salariés **sont gérées par Pôle Emploi.**

« La demande tendant au bénéfice de ces aides doit donc être déposée par l'employeur auprès de Pôle Emploi ».

Vous souhaitant bonne réception de ces documents,

Nous vous prions de croire, Madame le Président, Monsieur le Président, en l'assurance de nos sentiments distingués et les meilleurs.

Jean-François VEYSSET,
Vice-Président
Chargé des Affaires Sociales

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Veyssset', with a large, sweeping flourish extending to the right.